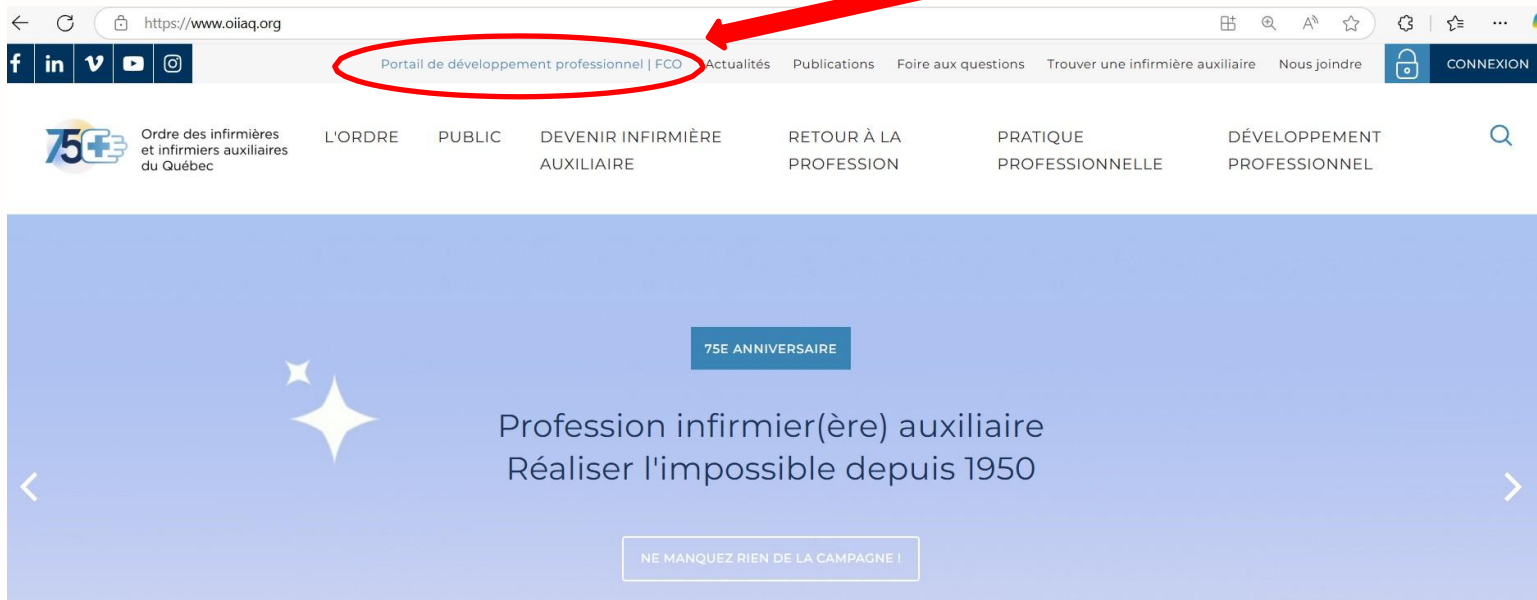




Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

COMMENT INSCRIRE SES HEURES DE FORMATION CONTINUE

Étape 1 : Aller sur le site de l'OIIAQ (<https://www.oiiq.org>), puis cliquer sur [Portail de développement professionnel / FCO](#)



Étape 2 : Cliquer sur « Me connecter » en haut à gauche de l'écran

Me connecter

Étape 3 : Inscrire votre numéro de permis, votre mot de passe, puis cliquer sur « Se connecter »

Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

☒ Membre ou non-membre

Numéro de permis ou courriel

Mot de passe

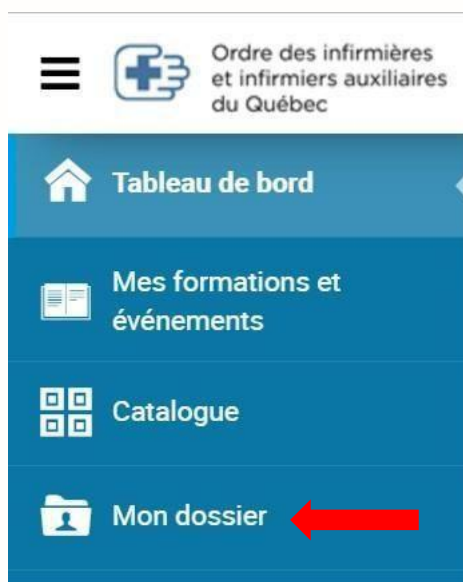
☐ Se souvenir de moi

Se connecter

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

[Créer un compte non-membre](#)

Étape 4 : Cliquer sur « Mon dossier » dans la colonne de gauche



Étape 5 : Cliquer sur « Gérer mon dossier »

Étape 6 : Cliquer sur « Nouvelle autodéclaration »



Étape 7 : Dans « Formations autres », choisir le type de formation (par exemple : **Présentiel**) et cliquer sur « Continuer »

Formations autres

Déclarer manuellement une activité en lien avec l'exercice de votre profession qui ne figure pas dans la liste ci-dessus.

Capsules d'autoformation	Classes virtuelles
Colloque, congrès, conférence ou symposium	Par correspondance
Présentiel	



Étape 8 : Déclarer une formation

1. Compléter tous les champs

Déclarer une formation

* = champs requis

Type de formation : Présentiel

Toutes les formations offertes ou organisées par l'Ordre (congrès, journées de formation, conférences régionales, capsules et formations en ligne offertes par le biais du Portail de formation) sont automatiquement inscrites à votre dossier. Vous avez aussi accès à l'attestation et/ou au reçu.

Dans le cas des formations liées à la loi 90 (prélèvement sanguin, vaccination et installation d'un tube nasogastrique), celles liées à la contribution à la thérapie intraveineuse, à l'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur ainsi qu'aux immobilisations plâtrées, l'Ordre doit s'assurer que toutes les conditions ont été respectées. Vous devez donc transmettre votre attestation à developpement@oiaq.org afin qu'elle soit inscrite à votre dossier.

Titre de la formation *

Nom de l'organisation ou formateur *

Catégorie *

Date de fin de la formation *

Heure(s) et minutes *

 Heures Minutes


2. Télécharger la pièce justificative (Facultatif) ;
3. Cocher la case « J'atteste la véracité des renseignements inscrits » ;
4. Cliquer sur « Soumettre ».

Justification

Pièces justificatives *

Ajouter une pièce justificative

 Sélectionnez un fichier ou déposez-le ici.

Vous pouvez ajouter des renseignements complémentaires

⚠ Les pièces justificatives en lien avec cette formation doivent être conservées dans vos dossiers personnels jusqu'à l'expiration des deux (2) ans suivant la période de référence.



J'ATTESTE DE LA VÉRACITÉ DES RENSEIGNEMENTS INSCRITS. La date, le nombre d'heures, le titre de la formation et le nom de l'organisme ou formation sont exacts et je suis en mesure de produire la documentation prouvant que j'ai effectué la formation si l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec me le demandait.

✕ Annuler

✓ Enregistrer le brouillon

✓ Soumettre

Vous n'avez pas de pièces justificatives ?

[Télécharger ici le modèle d'attestation de formation.](#)

Cette attestation devra être utilisée uniquement si l'organisme de formation ne peut vous fournir une attestation.